LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2022**

Etaient présents : Mrs J. VALANCE, E. COLLIN, E.GROSDIDIER, F. DURRMANN, S. GERARD, P.MAUCHAMP, M.JACQUEL, P.ANTOINE, Mmes F. MICHEL, A. JOUSSE,A. DESCHAMPS, C.AUBERT, C.BOULAY.

Excusés : S.DIEUDONNE (procuration à J.VALANCE), J.CLAUSS.

Secrétaire de séance P.ANTOINE.

**Programme routier 2022 : Réfection voies communales.**

Voie communale n°5 Devant le Cours

Voie communale n°27 La Feigne Chiquerelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

Décide de confier la maîtrise d’œuvre à Pro Concept .

Demande une subvention auprès du Conseil Départemental.

**Installation d’une citerne incendie lieu-dit « Colimont Est ».**

L’installation d’une réserve incendie est prévue lieu-dit Colimont Est.

Une aide financière est demandée au titre de la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux).

**Modification de l’état d’assiette.**

Le tableau d’état d’assiette 2022 est modifiée comme suit :

Parcelle 47 surface à parcourir de 8.02 ha en coupe sanitaire (totalité de la parcelle).

Parcelle 48 surface à parcourir de 5.30 ha en coupe sanitaire (totalité de la parcelle).

Soit un total de 13.32 ha à parcourir pour ces 2 parcelles.

**SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT : Réunion de l’Assemblée Générale sur la répartition du capital social.**

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat.

**Maires Ruraux : Soutien à l’ensemble du contenu de la résolution adoptée le 14 mai 2022.**

Le Conseil Municipal après lecture de la résolution et des 100 mesures face à l’urgence territoriale,

Soutien l’ensemble du contenu de la résolution adoptée en assemblée générale de l’Association des Maires Ruraux de France le 14 mai 2022.

**Adoption des règles de publication des actes (communes de moins de 3 500 habitants).**

Dans le cadre de la réforme des règles de publicité et de conservation des actes des collectivités,

le Conseil Municipal ne disposant pas de site internet, choisit la publication papier des actes règlementaires.

Les actes seront tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

Le compte-rendu de séance du conseil municipal est supprimé. Toutefois il est prévu une obligation d’affichage dans un délai d’une semaine de la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, à la Mairie.

Un exemplaire du procès-verbal de séance sera mis à la disposition du public et envoyé par mail aux habitants.

**Informations**

**Droit de préemption urbain.**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens situés :

155 Grande Rue-Yvoux (bâti).

**Plan Communal de Sauvegarde.**

La commune est chargée de rédiger un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce document est indispensable pour répondre aux situations de crise qui peuvent survenir (canicule, grand froid, tempêtes etc….).

Il sera consultable en Mairie.

**Stationnement d’un camion pizza les dimanches.**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le stationnement de VAL PIZZA aux Etangs du Moulin les dimanches jusqu’à la fin du mois de septembre.

**Congés Agence Postale.**

Du jeudi 30 juin au samedi 02 juillet inclus.

Ouverture mardi 05 juillet.